ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 95252

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le système de suivi des diabétiques « FreeStyle Libre ». « FreeStyle Libre » est un dispositif d'auto-surveillance du diabète qui libère les patients des piqûres quotidiennes. Le système se compose d'un capteur de glucose à fixer sur le bras et d'un lecteur sans fil. Le capteur circulaire « FreeStyle Libre » est doté d'une petite aiguille et d'une surface adhésive. Il se fixe derrière le haut du bras du patient et peut rester en place pendant 14 jours. Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux simples qui offrent aux professionnels de santé le recul nécessaire pour prendre des décisions cliniques en fonction des tendances observées. L'accès à ces informations ouvre la voie à des discussions personnalisées et productives entre le patient et son professionnel de santé. Ce système permet un réel accompagnement du patient avec des soins personnalisés. Pour le patient ce dispositif est un énorme gain de confort car il évite de devoir se piquer plusieurs fois par jour (en plus des injections d'insuline) pour tester le taux de glycémie. Néanmoins le coût de ce dispositif est de 60 euros pour 14 jours, soit 120 euros par mois, non remboursés par la sécurité sociale. Cela représente un coût élevé pour les patients surtout pour ceux ayant de bas revenus. Il demande à ce que ces dispositifs soient remboursés par la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Le nombre des personnes atteintes de diabète dans le monde augmente chaque année de 5 % à 6 %. En France, plus de 3 millions de personnes sont concernées. Les facteurs prédictifs de cette maladie sont connus : l'obésité, le surpoids, l'absence d'exercice physique… C'est pourquoi la prévention est axe majeur pour retarder l'entrée dans cette maladie, ainsi, dans le cadre de la loi no 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ont été votées des dispositions relatives à la prévention et à l'éducation des patients, comme l'étiquetage nutritionnel, la mise en place d'un parcours éducatif en santé ou l'interdiction des fontaines à soda. La prise en charge du diabète, repose sur une mesure de la glycémie pluri quotidienne, les personnes diabétiques doivent se faire une piqûre plusieurs fois par jour, impactant fortement leur qualité de vie. Un dispositif permettant de lire en continu la glycémie permettrait d'améliorer la qualité de vie et la prise en charge quotidienne de cette maladie. Mais, à ce jour, aucun lecteur de glycémie en continu n'est remboursé par l'assurance maladie. La ministre des affaires sociales et de la santé a indiqué, lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement le 5 avril 2016 au Sénat, son souhait que ces patients puissent avoir accès, le plus rapidement possible, à ces dispositifs médicaux. Des discussions sont actuellement menées par le Comité économique des produits de santé avec les fournisseurs de ces dispositifs médicaux pour y parvenir.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Viala
Circonscription : Aveyron (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95252

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE95252

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 avril 2016, page 3494
Réponse publiée au JO le : 12 juillet 2016, page 6596